

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 27 juin 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 30 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20240607

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la décision du conseil des études et de la vie universitaire du 28 mars 2024.

Ouverture parcours de 1^{ère} année de master Gestion des RH et Finance à Grenoble IAE – INP, UGA

Le Conseil d'administration approuve :

- le passage de la 1^{ère} année de master « Gestion des ressources humaines » de formation initiale en formation alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), sur le campus de Grenoble, pour la rentrée universitaire 2024-2025.
- le passage de la 1^{ère} année de master « Finances » de formation initiale en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) sur le campus de Valence, pour la rentrée universitaire 2024-2025.

Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 30
Nombre de votants : 30
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 30

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 30

à l'unanimité des suffrages exprimés

à la majorité des suffrages exprimés

E. Gheeraert

Etienne GHEERAERT

Vice-président du Conseil d'administration
en charge de la stratégie, des RH et du
DD&RS **Etienne GHEERAERT**
en charge de la stratégie, des RH et du DD&RS
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le *28/06/24*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.